

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DFPE 52 Subventions (3 827 829 euros), avenants n° 2 et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 9 janvier et 1er décembre 2017 par l'association Crescendo et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Crescendo (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 2 aux conventions et un avenant n° 1 à la convention pour la structure multi-accueil Binet, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Crescendo ayant son siège social 102 C, rue Amelot (11e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 181 032 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Saint Roch située 26, rue St Roch (1er) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02724).

Article 3 : Une subvention de 189 509 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Enfance et Découvertes située 33-35, boulevard du Temple (3e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02725).

Article 4 : Une subvention de 335 015 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Globes Trotteurs, située 42, rue Le Peletier (9e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02726).

Article 5 : Une subvention de 222 611 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Charivari située 12, rue Fromentin (9e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02727).

Article 6 : Une subvention de 253 266 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Lutins de la Plaine située 16, allée des Frères Voisins (15e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02728).

Article 7 : Une subvention de 144 382 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Souris Verte située 112, rue Brancion (15e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02730).

Article 8 : Une subvention de 133 889 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Ateliers du Toboggan située 149, rue de la Croix Nivert (15e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02729).

Article 9 : Une subvention de 161 289 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Champerret située 24, avenue de la Porte de Villiers (17e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02731).

Article 10 : Une subvention de 176 708 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil 1, 2, 3 Soleil située 7-9, rue des Islettes (18e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02732).

Article 11 : Une subvention de 119 143 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Binet située 20-22, avenue de la Porte de Montmartre (18e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02733).

Article 12 : Une subvention de 164 253 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Les Enfants d'Abord située 93, rue de Meaux (19e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02734).

Article 13 : Une subvention de 361 585 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Bellevue située 2-12, rue de Bellevue (19e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02735).

Article 14 : Une subvention de 440 000 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Maison de Gavroche située 9-21, Sente des Dorées (19e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02736).

Article 15 : Une subvention de 70 960 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Coccinelle située 4, square du Nouveau Belleville (20e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02737).

Article 16 : Une subvention de 169 591 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil L'Arc en Ciel située 19-21, rue de Fontarabie (20e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02738).

Article 17 : Une subvention de 182 403 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Mille et une Couleurs située 126, boulevard de Belleville (20e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02740).

Article 18 : Une subvention de 355 576 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Robinsons située 9, rue des Haies (20e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02741).

Article 19 : Une subvention de 166 617 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Méli-Mélo située 26, rue Bisson (20e) (n° SIMPA 9608, n° dossier 2018-02739).

Article 20 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO